



Communiqué de presse – Paris, le 30 novembre 2017

Danone salue la décision arbitrale rendue dans l'affaire Fonterra

La décision du Tribunal arbitral de Singapour rappelle l'importance du respect des procédures et de la transparence en matière de sécurité alimentaire

Le 30 novembre 2017, Danone a obtenu 105 millions d'euros de dommages et intérêts que Fonterra devra lui verser immédiatement en réparation de coûts subis résultant des manquements de Fonterra en matière de sécurité alimentaire en 2013. Danone se félicite de cette décision arbitrale qui garantit que les leçons de cette crise ne seront pas oubliées.

Danone considère que cette décision arbitrale confirme le bien-fondé des actions judiciaires qu'elle a engagées contre Fonterra, notamment pour défendre les standards les plus élevés et les plus stricts en matière de sécurité alimentaire dans l'industrie. En avril 2014, Fonterra avait déjà été condamnée à une amende par le Tribunal du District de Wellington pour violation de plusieurs dispositions de la législation néo-zélandaise sur la sécurité alimentaire.

Danone a la conviction qu'une collaboration solide entre les entreprises alimentaires et leurs fournisseurs ne peut être fondée que sur la confiance, la transparence et la responsabilité. Danone entend poursuivre la construction de cette relation avec ses fournisseurs dans le monde.

A propos de Danone (www.danone.com)

Avec la mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, Danone figure parmi les leaders mondiaux de l'alimentation et s'appuie sur quatre métiers : les Produits Laitiers et d'Origine Végétale, la Nutrition Infantile, les Eaux et la Nutrition Médicale. À travers le double projet économique et social, et sa mission, l'entreprise a pour ambition de construire un avenir plus sain, au travers d'une meilleure santé, de meilleures vies et d'un meilleur monde, pour l'ensemble de ses parties prenantes : ses plus de 100 000 salariés, consommateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et toutes les communautés avec lesquelles elle interagit. Avec des produits présents sur plus de 130 marchés, Danone a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de près de 22 milliards d'euros. Danone possède un portefeuille de marques internationales (Activia, Actimel, Alpro, Danette, Danonino, Danio, evian, Volvic, Nutrilon/Aptamil, Nutricia) et locales (Aqua, Blédina, Cow & Gate, Bonafont, Horizon Organic, Mizone, Oikos, Prostokvashino, Silk, Vega). Coté sur Euronext Paris et sur le marché OTCQX via un programme d'ADR (American Depositary Receipt), Danone est classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : le Dow Jones Sustainability Index, Vigeo, l'Ethibel Sustainability index, MSCI Global Sustainability, MSCI Global SRI indexes et FTSE4Good.